

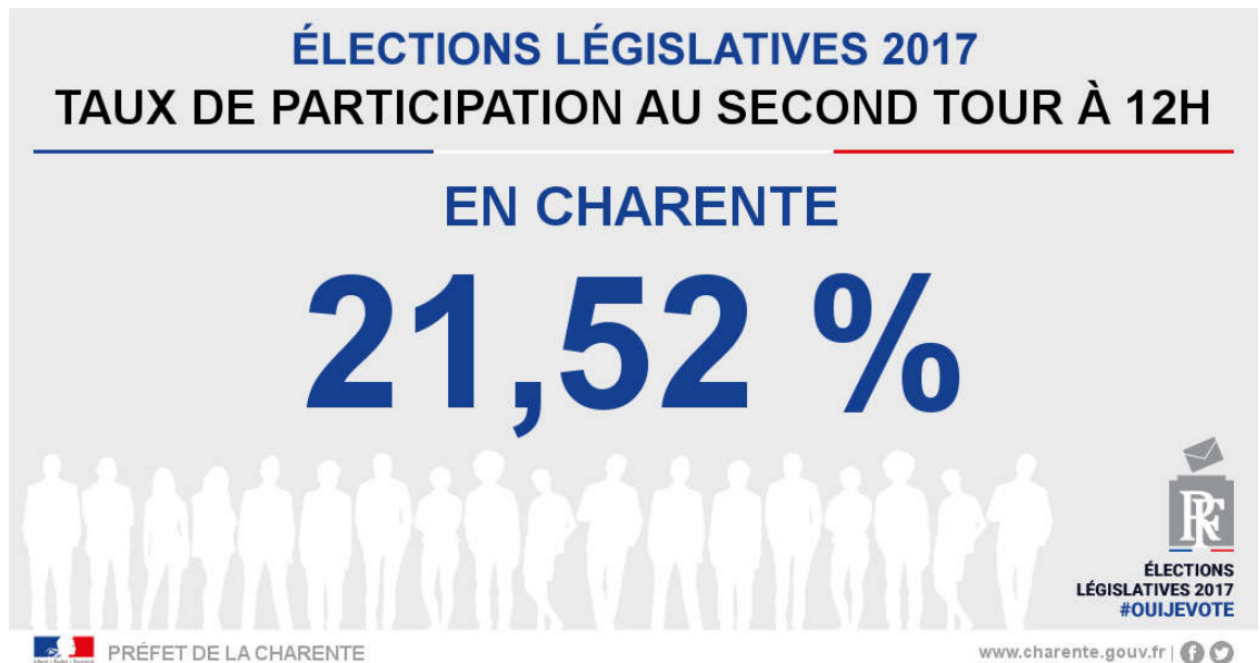


PRÉFET  
DE LA CHARENTE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 18 juin 2017

**Elections législatives 2017  
Second tour - Taux de participation à 12h**



À 12 heures, au second tour des élections législatives, le taux de participation pour le département de la Charente s'élève à **21,52 %**.

Au second tour des élections législatives l'élection présidentielle de 2012, le taux de participation était de 25,96 %, à la même heure.

En 2007, ce taux de participation s'élevait à 25,76 %.

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – [catherine.peron@charente.gouv.fr](mailto:catherine.peron@charente.gouv.fr) – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – [laura.valenti@charente.gouv.fr](mailto:laura.valenti@charente.gouv.fr)

 [Préfet de la Charente](#)

 [@Prefet16](#)